PLAN D'APPRENTISSAGE DE QUALITÉ

UNE PIERRE ANGULAIRE DE VERS UN MEILLEUR AVENIR : LE PLAN DE PROSPÉRITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

2002 – 2012

ÉNONCÉ DE POLITIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE : *Écoles de qualité, résultats élevés*

New Nouveau Brunswick
CANADA

103-05213/

Plan d'apprentissage de qualité

Une pierre angulaire de
Vers un meilleur avenir :
Le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick
2002 – 2012

Énoncé de politique pour l'enseignement primaire et secondaire :
Écoles de qualité, résultats élevés

Plan d'apprentissage de qualité
Énoncé de politique pour l'enseignement primaire et secondaire : Écoles de qualité, résultats élevés

Publié par :

Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

CANADA

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les hommes et les femmes.

CNB 1894

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE

Ce *Plan d'apprentissage de qualité* est une pierre angulaire de notre programme stratégique de croissance économique de dix ans intitulé *Vers un meilleur avenir : Le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick*. Dans ce document, nous déclarons que :

> « Le Nouveau-Brunswick aura un système d'éducation de qualité qui valorise l'apprentissage continu pour les citoyens le plus tôt possible, qui favorise l'excellence et les réalisations en tout temps, et qui assure que ses diplômés ont acquis les connaissances nécessaires et sont bien préparés pour participer activement à l'économie du savoir d'aujourd'hui.»
>
> (*Vers un meilleur avenir : Le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick*, p.21)

C'est l'objectif stratégique de notre gouvernement de bâtir, au cours de la prochaine décennie, un système d'éducation et de formation de qualité – un système qui sera reconnu comme étant l'un des trois meilleurs au pays. Je crois fermement qu'il s'agit d'un investissement à long terme dans la population qui rapportera d'importants dividendes pour notre avenir collectif.

Afin de préparer un avenir meilleur pour tous les Néo-Brunswickois et pour toutes les Néo-Brunswickoises, nous devons, avant tout, investir dans la population et mettre l'accent sur une éducation de qualité. Collectivement, nous devons considérer l'apprentissage comme notre moyen de développement le plus important, et ce, non seulement durant l'enfance, mais durant toute la vie.

Une éducation de qualité constitue pour chaque personne un passeport vers la prospérité. Pour que l'ensemble du Nouveau-Brunswick devienne prospère, nous devons développer une main-d'œuvre bien instruite et hautement qualifiée. Si nous réussissons à atteindre cet objectif, nous serons mieux placés pour créer de nouvelles possibilités d'emploi à l'intention de tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises et améliorer notre qualité de vie.

En mettant l'accent sur l'éducation, nous investissons dans l'avenir de nos enfants. Notre plus grand espoir et notre plus importante obligation est de faire en sorte que nos enfants réussissent et trouvent les possibilités dont ils ont besoin ici même, au Nouveau-Brunswick. Le *Plan d'apprentissage de qualité* nous aidera à leur offrir ces meilleures possibilités.

Le premier ministre,

Bernard Lord

Bernard Lord
Avril 2003

MESSAGE DU MINISTRE

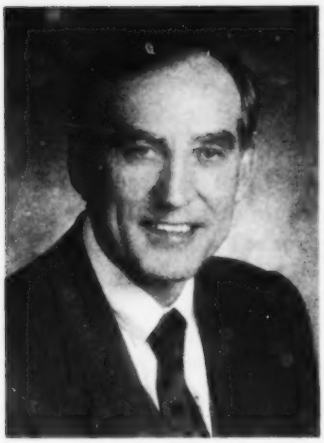

Élément moteur du *Plan d'apprentissage de qualité, Écoles de qualité, résultats élevés* est notre plan stratégique à long terme pour améliorer le rendement scolaire des élèves néo-brunswickois, tant au primaire qu'au secondaire. C'est un jalon important pour créer une culture de l'innovation et d'apprentissage continu.

Nous savons que la prospérité future du Nouveau-Brunswick dépend de la façon dont nous préparons nos enfants pour l'avenir.

- *Écoles de qualité, résultats élevés* mènera à un système d'éducation publique de calibre mondial qui favorise l'excellence et le rendement en tout temps.

Nous savons que, dans moins de cinq ans, presque tous les nouveaux emplois créés dans le monde exigeront au moins deux ans de formation ou d'études postsecondaires.

- *Écoles de qualité, résultats élevés* est notre approche globale pour préparer nos élèves à réussir grâce à l'apprentissage de qualité dont ils ont besoin.

Ce qui se passe dans nos écoles publiques influe sur notre société et aura, en définitive, des effets sur chaque citoyen.

- *Écoles de qualité, résultats élevés* est un plan qui mise sur le dynamisme des écoles publiques et sur notre capacité à assurer la réussite de nos élèves.

Écoles de qualité, résultats élevés permettra au système d'éducation publique du Nouveau-Brunswick de se classer parmi les trois meilleurs au Canada. Voilà notre but et l'engagement que nous prenons.

Le ministre de l'Éducation,

Dennis Furlong

Dennis J. Furlong, MD

Avril 2003

TABLE DES MATIÈRES

La vision du Plan d'apprentissage de qualité 7

Le cadre stratégique 8

Croyances et valeurs 9

Partenaires en éducation et en apprentissage 11

Écoles de qualité, résultats élevés
Le jalon pour l'enseignement primaire et secondaire..... 14

But 14

Défis 15

Préoccupations des intervenants 16

Mesures déjà adoptées 17

Cibles 18

Objectifs 21

Des objectifs partagés – la dualité linguistique 22

Des objectifs partagés –
le rôle des conseils d'éducation de district 22

Objectif I. Faire en sorte que les élèves atteignent les niveaux d'excellence les plus élevés 23

Mettre l'accent sur l'apprentissage préscolaire 23

Mettre l'accent sur la littératie en début de scolarité 24

Mettre l'accent sur les mathématiques et les sciences 26

Offrir davantage de possibilités d'enrichissement 27

Assurer un climat positif et une discipline à l'école 27

Accroître l'utilisation des technologies dans
les classes pour appuyer l'apprentissage 28

Répondre aux préoccupations liées à
la composition des classes..... 29

Fixer des normes de rendement ambitieuses 30

Exemples d'indicateurs de progrès de l'objectif I 30

Objectif II. Assurer le développement global de l'enfant 31

Offrir un régime pédagogique équilibré 31

Offrir des programmes de langue de qualité 32

Stimuler et appuyer les élèves ayant des besoins particuliers ... 33

Exemples d'indicateurs de progrès de l'objectif II 34

Objectif III. Promouvoir le développement d'écoles dynamiques dans des collectivités engagées 35

Promouvoir un enseignement de qualité 35

Assurer un solide leadership pédagogique 36

Assurer des climats d'apprentissage et de travail sains et sécuritaires 36

Maximiser le temps consacré à l'apprentissage à l'école 37

Sensibilisation accrue aux avantages de l'éducation et de l'apprentissage continus 38

Explorer le potentiel d'un apprentissage plus étendu dans les collectivités 38

Exemples d'indicateurs de progrès de l'objectif III 39

Objectif IV. Appuyer une transition harmonieuse vers les études et la formation postsecondaires 40

Améliorer la préparation et le soutien en vue de transitions réussies 40

Accroître les possibilités de participer à des programmes d'éducation coopérative et d'alternance travail-études 41

Offrir une orientation et du counseling de carrière de qualité 42

Collaborer avec les établissements postsecondaires et le secteur privé 43

Exemples d'indicateurs de progrès de l'objectif IV 43

Objectif V. Assurer la reddition de comptes dans l'ensemble du système d'éducation 44

Élaborer un cadre de reddition de comptes au sein du système d'éducation publique 44

Publier un rapport annuel des indicateurs clés de rendement 44

Améliorer l'examen du rendement des écoles 45

Exemples d'indicateurs de progrès de l'objectif V 45

Conclusion – Invitation à un partenariat 46

LA VISION DU PLAN D'APPRENTISSAGE DE QUALITÉ

« Une culture de l'excellence et du rendement caractérisée par l'innovation et l'apprentissage continu. »

Planification en vue de résultats élevés...

Le *Plan d'apprentissage de qualité* se compose de quatre énoncés de politique interdépendants, ou « jalons », qui englobent tout le continuum éducatif, soit de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte. *Écoles de qualité, résultats élevés* constitue le jalon de l'enseignement primaire et secondaire du *Plan d'apprentissage de qualité*.

- Développement de la petite enfance
- Enseignement primaire et secondaire *(Écoles de qualité, résultats élevés)*
- Formation et éducation postsecondaires
- Enseignement aux adultes et apprentissage continu

Ensemble, ces quatre jalons nous conduiront à la réalisation complète de la vision du *Plan d'apprentissage de qualité*.

LE CADRE STRATÉGIQUE

Vers un meilleur avenir :
Le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick

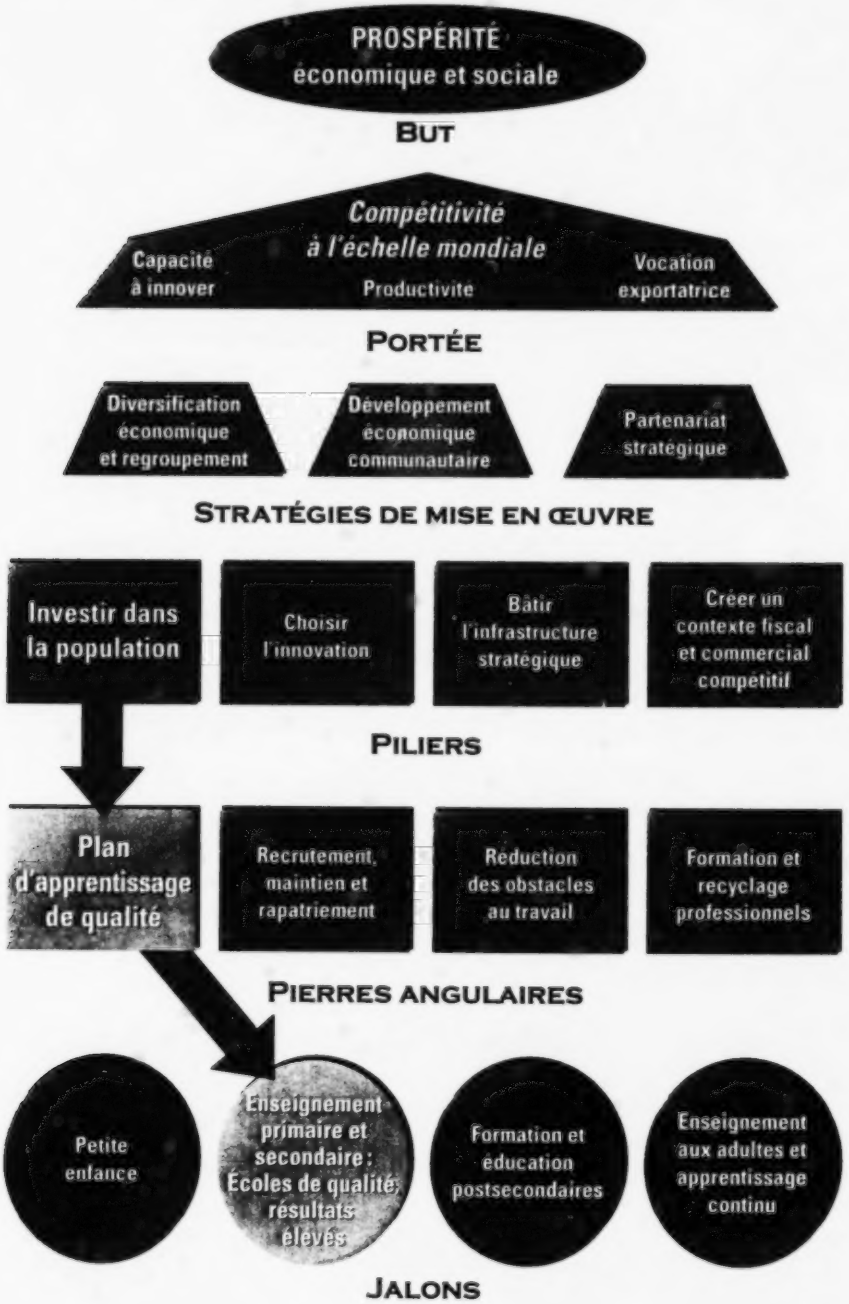

LE CADRE STRATÉGIQUE

Vers un meilleur avenir :
Le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick

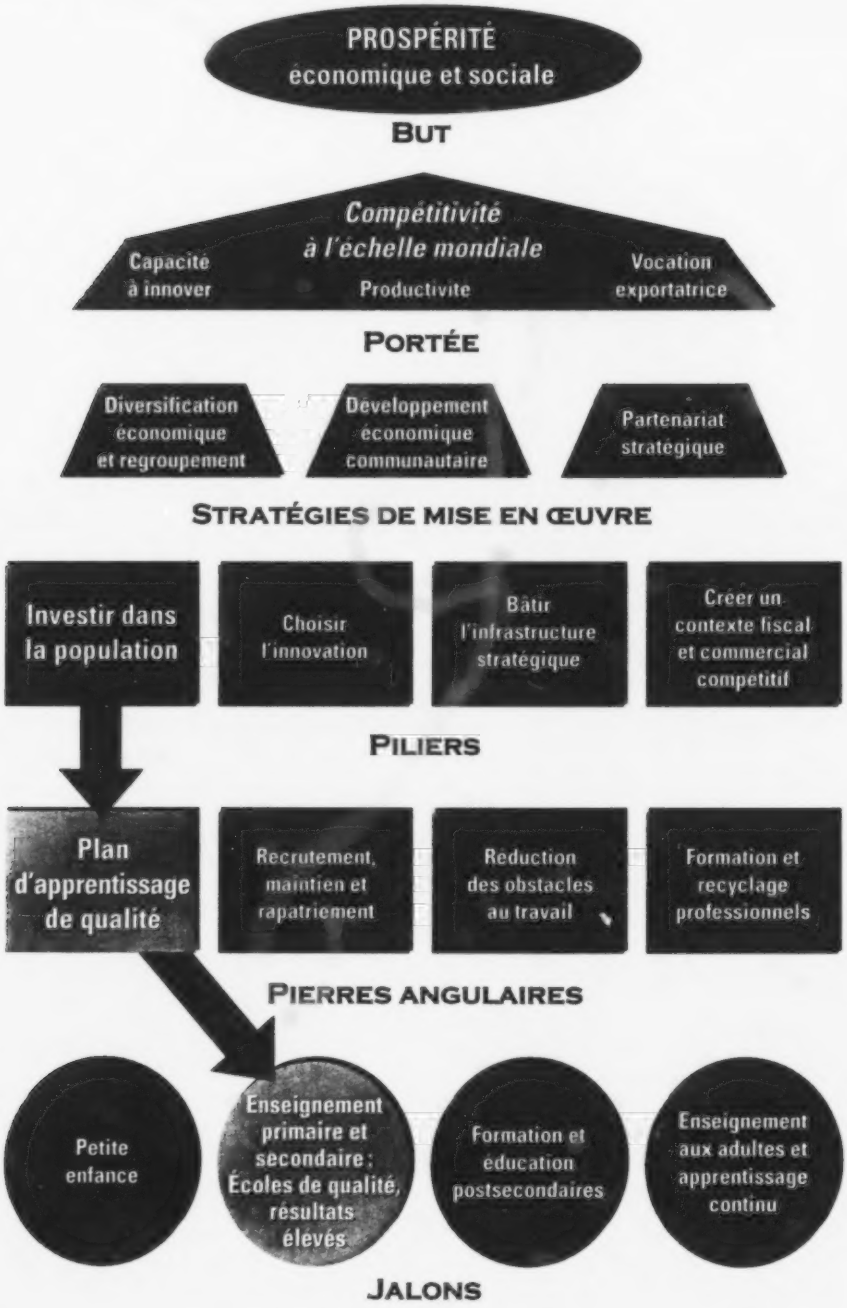

Le *Plan d'apprentissage de qualité* est fondé sur les croyances et les valeurs suivantes :

CROYANCES

- Les enfants ont droit aux meilleures chances possible pour apprendre.
- Les parents sont les premiers enseignants de leurs enfants et le point d'appui grâce auquel ceux-ci réussiront leurs apprentissages.
- Toute personne peut apprendre et être responsable de sa formation continue, selon l'étape de développement à laquelle elle se trouve, à la condition d'avoir des attentes élevées et l'accès à des possibilités adéquates.
- Notre capacité à créer une culture de l'excellence et du rendement élevé, caractérisée par l'innovation et l'apprentissage continu, est crucial pour le succès à long terme du Nouveau-Brunswick.
- Une éducation de qualité reposant sur le développement global de la personne est essentielle pour créer une société forte et empreinte de civisme.
- Le système d'éducation doit viser un rendement élevé, une approche innovatrice et la reddition de comptes à l'égard de tous ses partenaires.

VALEURS

Opportunité

Chaque élève doit avoir la possibilité de faire de son mieux pour atteindre les résultats les plus élevés possible et exceller en tout temps.

Qualité

L'excellence, la réussite et l'innovation, visant un apprentissage de qualité, sont au coeur d'un système d'éducation publique de haut calibre.

Dualité

Reposant sur la dualité linguistique, le système d'éducation publique du Nouveau-Brunswick témoigne de la valeur que le Nouveau-Brunswick accorde à la préservation et à la promotion de la langue et de la culture de chacune de ses deux communautés linguistiques officielles.

Engagement des collectivités

De par la richesse de leur culture et de leur patrimoine, nos collectivités jouent un rôle primordial dans leur réponse aux besoins locaux en façonnant le caractère et les priorités de leurs établissements d'enseignement et en créant un climat de soutien pour les élèves, les parents, les écoles et le personnel enseignant au niveau local.

Obligation de rendre compte

Les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ont le droit d'être informés de notre rendement par rapport à nos résultats d'apprentissage et aux normes établies. De plus, ils sont en droit de s'attendre à ce que les décisions à propos des orientations futures soient fondées sur des renseignements fiables et des faits solides.

Équité

Les fonds consacrés à l'éducation publique et à l'acquisition de compétences seront répartis équitablement de façon à ce que tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises en tirent un avantage maximal sur le plan éducatif.

Responsabilité

Les élèves doivent prendre au sérieux leurs responsabilités face à l'école et à leur éducation tandis que les parents doivent inculquer à leurs enfants la valeur d'une éducation et le goût d'acquérir les savoirs essentiels pour réussir.

PARTENAIRES EN ÉDUCATION ET EN APPRENTISSAGE

Notre succès dans la création d'une culture de l'apprentissage au Nouveau-Brunswick dépend entièrement de l'engagement et de la coopération de tous les partenaires en éducation. Bien que le gouvernement provincial se charge de concentrer et de mobiliser les ressources visant à concrétiser notre vision de l'éducation, les objectifs ne peuvent être atteints que si chaque partenaire partage cette vision, participe pleinement au processus et croit fermement en la capacité sans limite des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises à apprendre et à prospérer.

La **participation des parents** est considérée comme un des facteurs les plus importants de la réussite scolaire. Les parents sont les mieux placés pour inculquer à leurs enfants le goût de l'apprentissage et du savoir. L'exemple qu'ils donnent, l'intérêt qu'ils portent à l'éducation de leurs enfants et les occasions d'apprentissage qu'ils leur offrent sont autant de façons pour les parents d'inculquer à leurs enfants ce goût d'apprendre. La participation des parents se manifeste par l'appui qu'ils accordent à l'apprentissage de leurs enfants. Elle se manifeste également par leur engagement à siéger au comité parental d'appui à l'école ou à occuper d'autres fonctions du genre pour assurer la réussite de l'école.

Le résultat scolaire est d'abord et avant tout le résultat des **efforts de l'élève.** Pour réussir, les élèves doivent tirer pleinement parti des possibilités d'apprentissage qui leur sont offertes. De plus, ils doivent accepter la responsabilité croissante de leur propre éducation à mesure qu'ils grandissent et acquièrent de la maturité.

Un excellent personnel enseignant dans des écoles dynamiques est le fer de lance d'une éducation de qualité. Il aide chaque élève à atteindre les résultats d'apprentissage en choisissant des stratégies d'enseignement et d'évaluation qui suscitent l'apprentissage souhaité, en stimulant l'esprit critique et en favorisant son développement personnel et social. Pour leur part, les directions d'école assument un rôle particulièrement important dans le développement d'écoles dynamiques et axées sur la réussite en créant et en maintenant notamment un climat de coopération, positif et efficace au sein duquel le personnel enseignant et les élèves trouvent la motivation nécessaire pour aller jusqu'au bout d'eux-mêmes.

Les collectivités locales apportent un soutien et des ressources à une éducation de qualité. Et, à titre de représentants locaux élus de la collectivité, les conseils d'éducation de district (CED), en collaboration avec le personnel des écoles et des districts, animent l'éducation des élèves. Chaque CED élabore les politiques sur lesquelles se fonde la direction générale pour régir l'administration et le fonctionnement du district scolaire. En exposant les aspirations et besoins locaux dans la quête de normes élevées, les CED sont des partenaires vitaux et à part entière dans la réalisation du plan *Écoles de qualité, résultats élevés*.

Les principaux rôles et responsabilités des partenaires clés sont récapitulés dans la page qui suit. Bien que les objectifs soient communs, chacun apporte une perspective différente à la poursuite d'un apprentissage de qualité. En comprenant le rôle de chacun des partenaires, nous pouvons exploiter nos forces respectives pour évoluer et tendre vers notre vision partagée de l'éducation au Nouveau-Brunswick et ainsi créer ces écoles de qualité aux résultats élevés.

PARTENAIRES EN ÉDUCATION ET EN APPRENTISSAGE

Les élèves doivent :

- rechercher activement et avec enthousiasme toutes les occasions d'apprendre;
- comprendre la relation qui existe entre l'éducation et leur propre prospérité, et se fixer des objectifs élevés de réussite;
- accepter, à mesure qu'ils évoluent, la responsabilité croissante de leur éducation, des choix et du comportement qui leur sont propres.

Les parents doivent :

- satisfaire les besoins fondamentaux de leurs enfants pour qu'ils soient capables d'apprendre;
- faire la lecture à leurs enfants, leur parler et leur enseigner des choses dès la naissance;
- reconnaître la valeur de l'éducation et l'inculquer à leurs enfants. De plus, ils doivent avoir des attentes élevées en ce qui a trait à l'apprentissage de leurs enfants, et ce, à tous les niveaux, du préscolaire jusqu'aux études postsecondaires;
- appuyer les activités éducatives des écoles.

Le personnel enseignant doit :

- avoir des objectifs élevés pour lui-même, chaque élève et toute l'école;
- enseigner les programmes d'études prescrits, déterminer et mettre en œuvre des stratégies d'apprentissage et d'évaluation afin d'aider les élèves à obtenir les résultats scolaires souhaités;
- maintenir à jour ses compétences professionnelles;
- maintenir des climats d'apprentissage sécuritaires, ouverts et efficaces dans lesquels chacun est motivé à donner le meilleur de soi-même.

Les CED et les districts scolaires doivent :

- offrir aux parents et aux collectivités l'occasion de participer à la prise de décisions;
- établir, au plan local, l'orientation générale et les directives administratives et voir à l'obligation de rendre compte au niveau local, y compris pour le plan d'amélioration de ses écoles.

Les collectivités locales doivent :

- offrir des occasions d'apprendre qui soient facilement accessibles;
- consacrer du temps et des ressources à des activités d'apprentissage dynamiques et efficaces auxquelles participent les écoles.

Les établissements postsecondaires doivent :

- accroître les possibilités de formation et d'éducation postsecondaires en réduisant les obstacles à la participation et en facilitant la réussite des apprenants;
- fournir des occasions d'amélioration des connaissances et de développement global de la personne en proposant des défis importants et des activités de recherche et de création;
- adapter leurs programmes pour répondre aux besoins changeants de la société et de l'économie.

Le gouvernement doit :

- définir des normes, les plus élevées possible, en matière d'éducation publique et de services liés à l'éducation et accorder le soutien financier, organisationnel et politique nécessaire à la prestation des services et des programmes éducatifs;
- établir des partenariats stratégiques avec les collectivités, les établissements postsecondaires, les organismes, le secteur privé et les autres gouvernements afin de poursuivre des objectifs d'apprentissage communs;
- créer un climat social et économique dans lequel l'apprentissage et l'éducation sont valorisés et recherchés.

PARTENAIRES EN ÉDUCATION ET EN APPRENTISSAGE

Les élèves doivent :

- rechercher activement et avec enthousiasme toutes les occasions d'apprendre;
- comprendre la relation qui existe entre l'éducation et leur propre prospérité, et se fixer des objectifs élevés de réussite;
- accepter, à mesure qu'ils évoluent, la responsabilité croissante de leur éducation, des choix et du comportement qui leur sont propres.

Les parents doivent :

- satisfaire les besoins fondamentaux de leurs enfants pour qu'ils soient capables d'apprendre;
- faire la lecture à leurs enfants, leur parler et leur enseigner des choses dès la naissance;
- reconnaître la valeur de l'éducation et l'inculquer à leurs enfants. De plus, ils doivent avoir des attentes élevées en ce qui a trait à l'apprentissage de leurs enfants, et ce, à tous les niveaux, du préscolaire jusqu'aux études postsecondaires;
- appuyer les activités éducatives des écoles.

Le personnel enseignant doit :

- avoir des objectifs élevés pour lui-même, chaque élève et toute l'école;
- enseigner les programmes d'études prescrits, déterminer et mettre en œuvre des stratégies d'apprentissage et d'évaluation afin d'aider les élèves à obtenir les résultats scolaires souhaités;
- maintenir à jour ses compétences professionnelles;
- maintenir des climats d'apprentissage sécuritaires, ouverts et efficaces dans lesquels chacun est motivé à donner le meilleur de soi-même.

Les CED et les districts scolaires doivent :

- offrir aux parents et aux collectivités l'occasion de participer à la prise de décisions;
- établir, au plan local, l'orientation générale et les directives administratives et voir à l'obligation de rendre compte au niveau local, y compris pour le plan d'amélioration de ses écoles.

Les collectivités locales doivent :

- offrir des occasions d'apprendre qui soient facilement accessibles;
- consacrer du temps et des ressources à des activités d'apprentissage dynamiques et efficaces auxquelles participent les écoles.

Les établissements postsecondaires doivent :

- accroître les possibilités de formation et d'éducation postsecondaires en réduisant les obstacles à la participation et en facilitant la réussite des apprenants;
- fournir des occasions d'amélioration des connaissances et de développement global de la personne en proposant des défis importants et des activités de recherche et de création;
- adapter leurs programmes pour répondre aux besoins changeants de la société et de l'économie.

Le gouvernement doit :

- définir des normes, les plus élevées possible, en matière d'éducation publique et de services liés à l'éducation et accorder le soutien financier, organisationnel et politique nécessaire à la prestation des services et des programmes éducatifs;
- établir des partenariats stratégiques avec les collectivités, les établissements postsecondaires, les organismes, le secteur privé et les autres gouvernements afin de poursuivre des objectifs d'apprentissage communs;
- créer un climat social et économique dans lequel l'apprentissage et l'éducation sont valorisés et recherchés.

ÉCOLES DE QUALITÉ, RÉSULTATS ÉLEVÉS

LE JALON POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

BUT

Un système d'éducation publique de calibre mondial qui favorise l'excellence et le rendement en tout temps.

Face à un monde sans frontières, nos jeunes doivent pouvoir se mesurer avec les meilleurs au monde. Cela signifie d'abord que nous devons investir davantage en vue d'offrir un apprentissage de qualité à tous les élèves et à toutes les étapes de leur apprentissage.

Apprentissage de qualité signifie que tous les élèves bénéficient d'une éducation équilibrée et que l'apprentissage est favorisé par un personnel enseignant qui a les connaissances, les compétences et les ressources pour enseigner ce que les élèves doivent apprendre. Cela signifie que la discipline régnera dans nos salles de classe et celles-ci auront les ressources appropriées afin de créer le meilleur environnement d'apprentissage possible. Cela signifie que nos écoles sont sécuritaires et accueillantes, axées sur l'éducation, appuyées par leurs collectivités et efficacement dirigées par leur direction.

Apprentissage de qualité signifie également devenir une société consciente de la valeur primordiale de l'éducation, une société qui assume la responsabilité d'appuyer l'apprentissage de tous ses enfants dès leur plus jeune âge. Cela signifie également une société qui demande des preuves de la qualité de ses établissements d'enseignement et qui reconnaît et approuve les avantages de la dualité linguistique au sein de notre système d'éducation.

Apprentissage de qualité signifie surtout que tous les élèves auront la chance d'apprendre et d'exceller pour atteindre leur plein potentiel et qu'on n'empêchera aucun élève d'apprendre. Cela signifie enfin se fixer des normes d'éducation élevées et s'attendre à ce que chaque élève s'efforce de les atteindre.

Afin d'élaborer un système d'éducation publique de calibre mondial, nous devons resserrer nos exigences et tendre vers des niveaux de rendement qui seront seulement réalisables au moyen de l'engagement réel et des efforts considérables de tous.

Défis

Nous savons qu'il nous faudra surmonter de nombreux défis pour faire en sorte que nos jeunes puissent se mesurer aux meilleurs de par le monde. Ces défis comprennent notamment :

- le développement retardataire des enfants d'âge préscolaire; particulièrement en ce qui concerne les habiletés motrices et sociales des enfants de 0 à 3 ans et le vocabulaire des enfants de 4 à 6 ans;
- la faible performance de nos élèves aux tests de lecture, mathématiques et sciences par rapport aux autres élèves du Canada;
- le nombre grandissant d'élèves ayant des besoins spéciaux documentés;
- la preuve croissante que les exigences des programmes d'immersion en français ont pour effet que les classes sans cours d'immersion ont un plus grand nombre d'élèves ayant des besoins spéciaux;
- le besoin de meilleures stratégies pour s'assurer que les élèves ayant des difficultés d'apprentissage soient en mesure de maîtriser les matières enseignées et finissent leurs études avec toutes les habiletés requises;
- le besoin de stratégies pour repérer les élèves doués et les motiver à atteindre des résultats encore plus élevés;
- le besoin de stratégies pour recruter et maintenir en poste du personnel qualifié pour s'occuper de l'administration ainsi que pour l'enseignement des mathématiques et des sciences;
- le besoin de mieux jumeler les qualifications du personnel enseignant et ses affectations, surtout dans les milieux ruraux;
- le besoin d'une approche plus stratégique dans l'avenir en matière de changements à la gouverne et aux régimes pédagogiques;
- le besoin d'accroître le pourcentage de notre population qui complète avec succès des études postsecondaires;
- le besoin de reconnaître l'importance de l'éducation pour la prospérité future de l'ensemble de la province ainsi que de reconnaître le besoin d'action par l'ensemble des partenaires.

Préoccupations des intervenants

Immédiatement après la publication en 2001 des résultats des examens internationaux par l'*Organisation de coopération et de développement économiques* (OCDE), qui classaient les élèves de la 10e année du Nouveau-Brunswick au dernier rang au Canada en lecture, en mathématiques et en sciences, neuf groupes de réflexion ont été formés avec des partenaires en éducation. Ces groupes comptaient près de 200 personnes dont des parents, des enseignants, des membres des conseils d'éducation de district et des comités parentaux d'appui à l'école, des élèves, du personnel des districts et des agents pédagogiques. Le but des discussions était de déterminer les préoccupations et priorités des groupes d'intervenants en matière d'amélioration du système d'éducation publique du Nouveau-Brunswick. Voici leurs recommandations :

- investir dans des services d'intervention efficaces pour la petite enfance;
- s'assurer que les enfants maîtrisent la lecture dès les premières années d'école;
- garantir une formation de qualité au personnel enseignant;
- favoriser une culture d'apprentissage et de rendement scolaire élevé;
- communiquer efficacement et faire intervenir la collectivité;
- accroître l'obligation de rendre compte du système d'éducation;
- s'assurer de la préparation adéquate du personnel enseignant lors de l'implantation de nouveaux programmes, services ou régimes pédagogiques;
- répondre aux préoccupations ayant trait à la composition des classes;
- trouver de meilleurs moyens de motiver les élèves et de résoudre les problèmes de discipline;
- créer des partenariats en vue de satisfaire les besoins fondamentaux des élèves en plus de leurs besoins scolaires.

Écoles de qualité, résultats élevés répond à ces préoccupations et besoins pressants.

Nous reconnaissons l'urgence d'améliorer notre système d'éducation. Nous convenons que des changements importants sont absolument nécessaires, et ce, immédiatement.

Cela signifie que nous devons définir nos priorités en matière d'éducation et établir des normes élevées. Cela signifie également que nous devons stimuler et appuyer l'élève pour qu'il atteigne son plein potentiel.

Une transformation dans la qualité du système d'éducation publique du Nouveau-Brunswick ne peut être accomplie que si tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises s'engagent à y apporter de profondes modifications : intérêt plus vif, efforts plus soutenus, attentes plus élevées et, en définitive, une solide conviction et un vigoureux engagement dans l'amélioration de nos résultats en matière d'éducation et d'apprentissage.

« Dans les années 1960, il fallait remplacer les normes d'éducation locales par des normes provinciales. Aujourd'hui, nos normes doivent avoir un calibre national et international, pour que nos jeunes puissent se mesurer aux meilleurs élèves de par le monde. »

À propos de la gouverne de l'éducation publique
ministère de l'Éducation, janvier 2000

Mesures déjà adoptées

Depuis 1999, nous avons renforcé le système d'éducation publique du Nouveau-Brunswick en :

- augmentant de 25 % le financement par élève;
- rétablissant le pouvoir local de prise de décision dans l'éducation publique au moyen des conseils d'éducation de district publiquement élus et dotés de véritables pouvoirs et obligations de rendre compte;
- augmentant le budget pour l'éducation à un niveau record de 1,12 milliard de dollars en 2003-2004;
- réduisant le nombre d'élèves par classe de la 1re à la 3e année;
- augmentant le salaire et en améliorant les avantages sociaux du personnel enseignant pour aider au recrutement et au maintien en poste d'enseignants qualifiés;
- embauchant plus de 250 nouveaux aides-enseignants;
- renforçant les activités de littératie en début de scolarité. Pour ce faire, au moins 90 minutes sont consacrées à la littératie au début de chaque jour d'école;
- versant une somme d'un million de dollars annuellement dans un « fonds complémentaire » afin d'aider les écoles à acheter les fournitures scolaires de base;
- ajoutant 28 infirmières hygiénistes pour desservir les écoles et districts scolaires dans le cadre du programme « Apprenants en santé à l'école »;
- accroissant les fonds afin de créer des partenariats avec les communautés mi'kmaq et malécites pour des projets d'éducation à l'intention des enfants des Premières Nations;
- créant le nouveau programme « Initiative santé » sur la nutrition à l'école;
- investissant 100 millions de dollars pour mener à bien le projet quadriennal « Écoles saines » et en investissant dans d'autres projets d'infrastructure scolaire;
- établissant des cours d'espagnol offerts en ligne pour les élèves du secondaire.

Coût / financement par élève

milliers $

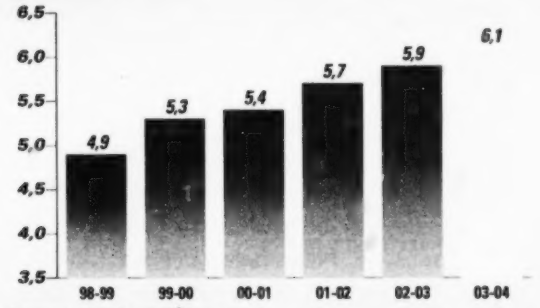

Source : ministère de l'Éducation – Budget de fonctionnement, enseignement primaire et secondaire

Investissements en éducation

millions $

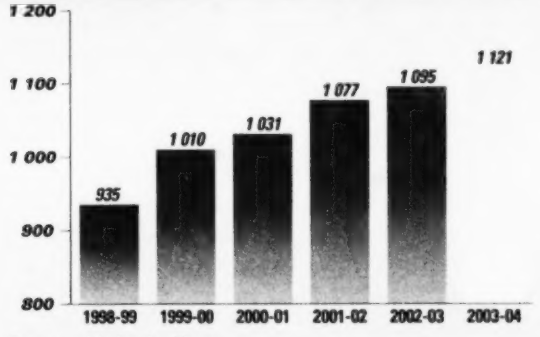

Source : ministère des Finances

CIBLES

Un plan et des cibles sur 10 ans

Il faudra beaucoup de temps pour en arriver au résultat souhaité – un système d'éducation publique de calibre mondial qui favorise l'excellence et le rendement en tout temps. Il est donc essentiel d'avoir des cibles à long terme pour concentrer nos efforts et mesurer les progrès accomplis.

Notre but à atteindre d'ici 10 ans

Nous évaluerons notre succès global dans la réalisation du plan *Écoles de qualité, résultats élevés* en mesurant notre capacité à atteindre dans dix ans les ambitieuses cibles décrites ci-dessous. En fixant ces cibles, nous reconnaissons que le système d'éducation publique offre ses services à des enfants dont les capacités varient énormément. Nous croyons que tous les élèves sont capables d'apprendre et nous travaillerons en partenariat avec les parents, le personnel enseignant et les écoles pour aider tous les élèves à atteindre des normes de rendement élevées.

Les cibles reflètent la pleine gamme d'activités requises pour bâtir un système d'éducation publique de haut niveau afin que les élèves du Nouveau-Brunswick deviennent compétitifs à l'échelle mondiale et que nous soyons tous satisfaits de la qualité de l'éducation offerte à nos enfants.

Nous mesurerons les progrès de la province pour développer une culture de l'apprentissage et pour devenir un endroit où l'on reconnaît la valeur de l'éducation et de la réussite. Nous déterminerons dans quelle mesure les jeunes enfants sont prêts à commencer l'école, ce qui est un indicateur de la participation des parents dans l'apprentissage préscolaire de leurs enfants. Nous établirons dans quelle mesure les jeunes enfants développent tôt les capacités de base en littératie qui les aideront à poursuivre leur apprentissage dans d'autres domaines. Nous mesurerons le rendement scolaire dans les domaines clés de la littératie, des mathématiques et des sciences. Nous mesurerons le niveau de rendement des élèves du Nouveau-Brunswick sur les plans national et international. Nous évaluerons aussi le nombre de finissants et finissantes du secondaire qui poursuivent et terminent avec succès des études postsecondaires.

En fin de compte, notre réussite dans tous ces secteurs mènera à l'atteinte d'au moins l'un des grands objectifs que nous nous sommes fixés, c'est-à-dire que **le Nouveau-Brunswick se classera parmi les trois premières provinces canadiennes pour le rendement scolaire, le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires et la participation à la formation et aux études postsecondaires.**

Qu'est-ce que cela implique?

- Nos enfants doivent pouvoir lire plus tôt.
- Notre personnel enseignant doit posséder les compétences, la formation et les ressources nécessaires pour pouvoir enseigner les matières au programme.
- Nos salles de classe doivent posséder les ressources et avoir la discipline nécessaires pour être les milieux d'apprentissage les plus efficaces possible.
- Nos écoles doivent avoir le soutien de la collectivité et le leadership des directions d'école pour que la situation s'améliore.
- Notre système d'éducation doit être davantage réceptif et responsable envers tous nos partenaires : élèves, parents, personnel enseignant et collectivités.
- Tous les enfants doivent avoir la chance d'apprendre; aucun enfant ne devrait être empêché d'apprendre.
- Qui plus est, nous devons maximiser le potentiel de chaque enfant afin qu'il ait la possibilité d'apprendre et d'exceller au maximum de ses capacités.

Nous mesurerons chaque année le degré de réalisation de nos cibles. Nous n'attendrons pas la fin de la période de dix ans pour déterminer si, effectivement, nous nous améliorons. Ainsi, dans le cadre de l'objectif de reddition de comptes, un nouveau rapport d'*Indicateurs clés de rendement* sera préparé et présenté chaque année à nos partenaires et au public. Ce rapport exposera les attentes particulières de rendement dans plusieurs domaines clés et évaluera les progrès par rapport à ces normes. Le premier de ces rapports devrait être publié en 2004.

CIBLES	INDIQUENT QUE
Développer une culture de l'apprentissage Quatre-vingt-dix pour cent des parents appuient activement les efforts de leurs enfants pour apprendre.	La population s'est engagée envers l'apprentissage et le rendement scolaire.
Préparation aux études scolaires Tous les enfants seront prêts à entrer à la maternelle, et ce, tel que démontré par une série d'indicateurs portant sur la santé, les compétences sociales et linguistiques et d'autres habiletés essentielles reliées à l'apprentissage.	Les parents mettent davantage l'accent sur l'apprentissage préscolaire et sur le développement.
Littératie en début de scolarité Tous nos élèves sauront lire quand ils quitteront la 2e année : 90 % liront au niveau prévu de la classe, 20 % d'entre eux liront à un niveau supérieur.	Nos élèves développent, dès leur tout jeune âge, les compétences en littératie nécessaires à la réussite à l'école.
Rendement scolaire Nos élèves auront de bons résultats aux examens provinciaux de langue, de mathématiques et de sciences : 85 % atteindront ou dépasseront un niveau acceptable et notre taux de diplomation demeurera parmi les trois meilleurs au Canada.	Nos élèves maîtrisent de façon continue les programmes d'études provinciaux.
Compétence en langue seconde Soixante-dix pour cent de tous les diplômés du secondaire, tant du côté anglophone que francophone, seront capables de s'exprimer efficacement dans leur deuxième langue officielle.	Nos élèves terminent leur douzième année avec une plus grande compétence dans leur langue seconde, car ils bénéficient du fait que le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue du Canada.
Transition réussie vers les études postsecondaires Le taux de participation des élèves du Nouveau-Brunswick aux études postsecondaires sera l'un des trois meilleurs au Canada et une plus grande proportion d'entre eux les compléteront avec succès.	Nos élèves choisissent de faire des études postsecondaires et les terminent avec succès.
Compétitivité à l'échelle internationale Le Nouveau-Brunswick se classera parmi les trois meilleures provinces canadiennes aux évaluations nationales et internationales en lecture, mathématiques et sciences.	Nos élèves ont un rendement de plus en plus élevé, égalant celui des autres élèves du Canada, et deviennent ainsi compétitifs, sur le plan scolaire, avec les élèves du monde entier.

OBJECTIFS

Le plan *Écoles de qualité, résultats élevés* nous aidera à bâtir un système d'éducation publique de calibre mondial. Pour ce faire, nous concentrerons nos efforts sur les cinq objectifs clés suivants :

I. Faire en sorte que les élèves atteignent les niveaux d'excellence les plus élevés;

II. Assurer le développement global de l'enfant;

III. Promouvoir le développement d'écoles dynamiques dans des collectivités engagées;

IV. Appuyer une transition harmonieuse vers les études et la formation postsecondaires;

V. Assurer la reddition de comptes dans l'ensemble du système d'éducation.

Ces objectifs forment la base du *Plan d'apprentissage de qualité* pour l'enseignement primaire et secondaire. Ensemble, ils contiennent ce qui nous est le plus indispensable pour élaborer un vaste plan stratégique à long terme qui vise la réalisation du plan *Écoles de qualité, résultats élevés*. Chaque objectif s'appuie sur une gamme d'actions prioritaires particulières. Les actions prioritaires initiales sont décrites dans ce document. La vérification de notre succès dans l'ensemble du système d'éducation sera effectuée en fixant pour chaque objectif des cibles et des indicateurs de progrès spécifiques. Ainsi, tous nos partenaires en éducation pourront prendre la mesure de notre performance.

Notre but est de progresser chaque année afin d'atteindre nos objectifs. À mesure que nous progresserons dans la réalisation du *Plan d'apprentissage de qualité* et que les besoins évolueront, les plans d'action décrits seront enrichis de mesures stratégiques complémentaires élaborées de concert avec nos partenaires.

Les cinq objectifs du plan *Écoles de qualité, résultats élevés* gouverneront tous les efforts du système d'éducation publique au Nouveau-Brunswick au cours des dix prochaines années. La province appuiera ces objectifs par l'attribution de ressources financières et autres. Le ministre de l'Éducation, en vertu de la *Loi sur l'éducation*, s'assurera que tous les programmes et services d'enseignement répondent aux besoins des élèves et appuient les normes élevées établies dans ce document.

Des objectifs partagés – des solutions uniques à chaque secteur
La dualité linguistique du système d'éducation publique du Nouveau-Brunswick

Découlant de la *Charte canadienne des droits et libertés*, de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick et de la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick*, la *Loi sur l'éducation* a intégré le principe de la dualité linguistique dans notre système d'éducation publique. Cela demeure un élément clé du *Plan d'apprentissage de qualité* et guidera notre approche dans la mise en œuvre du plan. Les plans d'action pour chacun des cinq grands objectifs seront élaborés et soutenus en respectant le principe de la dualité, qui est à la base du fonctionnement du ministère de l'Éducation, des écoles et des districts scolaires. Cela signifie des solutions viables, efficaces et uniques, mises en œuvre de la façon qui convient le mieux à chacun des deux secteurs linguistiques.

Les districts scolaires de chaque secteur linguistique, gouvernés par leur CED, mettront en œuvre les plans d'action. Leurs représentants prendront les décisions au niveau local concernant l'usage le plus efficace possible des ressources et feront en sorte que les interventions soient ciblées afin de répondre aux besoins locaux et d'atteindre les cinq objectifs du plan *Écoles de qualité, résultats élevés*.

Des objectifs partagés – plus de pouvoirs aux parents et aux collectivités
Le rôle des conseils d'éducation de district

Au Nouveau-Brunswick, la structure de gouverne de l'éducation publique a fait l'objet de changements notables au cours de la dernière décennie. En 1996, les conseils scolaires ont été abolis pour être remplacés par des comités consultatifs de parents. En 2001, il y a eu un retour à une structure de gouverne publique et communautaire au moyen d'organismes dont les membres sont élus publiquement à l'échelle locale. Des conseils d'éducation de district (CED) ont été créés pour permettre aux parents et aux collectivités de participer à la prise de décision tout en respectant les paramètres provinciaux. Les CED sont chargés d'établir l'orientation et les priorités du district scolaire, de voir au bon fonctionnement des écoles et, en définitive, de rendre compte devant la communauté de la performance des écoles et du respect des normes provinciales.

Afin d'assurer la contribution du milieu au processus, le *Plan d'apprentissage de qualité* sera mis en œuvre en collaboration avec les CED, le personnel des districts scolaires, les parents, le personnel enseignant ainsi que les associations communautaires.

OBJECTIF I. FAIRE EN SORTE QUE LES ÉLÈVES ATTEIGNENT LES NIVEAUX D'EXCELLENCE LES PLUS ÉLEVÉS

Rendement et excellence sont au cœur d'un système d'éducation publique de qualité. Nous travaillerons avec les élèves, les parents, le personnel enseignant, les écoles, les districts scolaires et les conseils d'éducation de district pour rehausser le rendement des élèves jusqu'aux plus hauts niveaux possible d'excellence. L'accent sera mis principalement sur l'atteinte des plus hauts niveaux d'excellence pour les connaissances de base en lecture, écriture, mathématiques et sciences.

Notre but à atteindre

Mettre l'accent sur l'apprentissage préscolaire

On n'insistera jamais assez sur l'importance pour nos jeunes d'avoir atteint un niveau de développement approprié au moment d'entrer à l'école. Les recherches sur le cerveau démontrent qu'il existe chez les tout-petits une étroite fenêtre temporelle pour une extraordinaire possibilité d'apprentissage. La réussite à cette étape peut signifier le succès de l'apprentissage durant toute la vie. Nous collaborerons avec les collectivités et organismes pour aider les parents à s'assurer que leurs enfants seront prêts à apprendre la matière au programme à leur entrée à l'école. Pour cela, nous mettrons l'accent sur le développement du langage pour les aider à établir les fondements de la littératie et de l'apprentissage. D'ici dix ans, tous les enfants du Nouveau-Brunswick auront un vocabulaire d'un niveau acceptable ou plus avancé au moment d'entrer à la maternelle. Voici, entre autres, les mesures précises que nous prendrons à cet égard :

- Dans un délai d'un an, communiquer des normes claires sur l'apprentissage préscolaire aux parents et parents substituts, aux infirmières hygiénistes et aux travailleurs sociaux, le cas échéant, en collaboration avec Services familiaux et communautaires (SFC) et Santé et Mieux-être (SME).
- Dans un délai d'un an, préparer de l'information pratique basée sur la recherche en collaboration avec SFC et SME et la fournir aux parents, aux parents substituts et aux professionnels travaillant avec les enfants afin de communiquer les meilleures pratiques d'intervention en bas âge auprès des enfants ayant des besoins spéciaux.

- Dans un délai d'un an, élaborer deux projets pilotes en collaboration avec SFC et SME en vue d'améliorer l'état de préparation à l'école des enfants d'âge préscolaire. Ces programmes s'adresseront aux enfants identifiés comme susceptibles d'avoir des difficultés au moment d'entrer à la maternelle y compris les enfants des ayants droit (c.-à-d. les parents auxquels la *Charte* garantit le droit à une éducation en français pour leurs enfants). Utilisant les ressources actuelles dans la communauté, ils permettront aux parents d'acquérir de l'information à jour et des connaissances pratiques. Les résultats serviront à l'élaboration de programmes de transition à l'école dans tous les districts.
- Dans un délai de deux ans, chaque district scolaire offrira des programmes de transition à l'école. Ces programmes offriront aux enfants et aux parents des possibilités de se familiariser avec leur école et le personnel scolaire ainsi que de mieux connaître les ressources et programmes offerts par l'école et la collectivité. De plus, ils permettront aux parents d'obtenir de l'information sur les habiletés que l'enfant doit développer et les stratégies qu'ils peuvent utiliser pour le préparer à entrer à l'école et à réussir ses apprentissages. Enfin, ces programmes de transition permettront au personnel scolaire de faire les préparatifs nécessaires pour les enfants qui auront besoin de services particuliers à leur entrée à la maternelle et par la suite.
- Dans un délai de trois ans et en collaboration avec SFC et SME, tous les districts scolaires mèneront des évaluations pour déterminer le niveau de préparation des enfants pour l'apprentissage et la réussite scolaires.

Mettre l'accent sur la littératie en début de scolarité

La lecture est la base nécessaire pour tout autre apprentissage. L'élève qui ne sait pas lire est désavantagé dans ses apprentissages et risque de décrocher. Nous ferons tout ce qui est possible pour permettre à nos enfants d'atteindre un niveau de lecture adéquat à la fin de la 2e année. Pour cette raison, nous mettons sur pied un vaste programme de littératie destiné aux élèves de la maternelle à la 2e année. Ce programme sera suivi d'autres initiatives pour les élèves de la 3e à la 12e année. Un programme d'intervention individuelle sera mis sur pied pour aider tous les enfants qui éprouvent des difficultés durant leur 3e année. Voici, entre autres, les mesures précises que nous prendrons à cet égard :

- Dans un délai d'un an, des normes claires sur la capacité de lire et d'écrire à la fin de la 2e année seront communiquées au personnel enseignant ainsi qu'aux parents et élèves.

- Dans un délai d'un an, des mécanismes seront établis pour s'assurer que les élèves ayant besoin d'une intervention en lecture seront identifiés par leur enseignant dès le mois de janvier de leur année de maternelle.
- Dans un délai d'un an, un nouvel outil d'évaluation en lecture sera élaboré. Celui-ci sera utilisé en fin de 2e année.
- Dans un délai de deux ans, tous les élèves de 2e année qui n'ont pas atteint les normes en littératie pourront bénéficier d'un programme d'intervention pour répondre à leurs besoins particuliers.
- Au cours des quatre prochaines années, on ajoutera de nouveaux postes d'enseignant afin d'appuyer le programme de littératie en début de scolarité.
- Dans un délai d'un an, tous les élèves des écoles publiques auront reçu une carte de bibliothèque et leurs parents auront reçu de l'information sur les ressources, services et programmes offerts par leur bibliothèque publique.
- Dans un délai de trois ans, tout le personnel enseignant du primaire aura reçu une formation spécialisée pour enseigner la lecture. Cela inclura des possibilités de perfectionnement pédagogique offertes en ligne.
- Dans un délai de quatre ans, tous les établissements de formation des enseignants du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec la Fondation d'éducation des provinces atlantiques, fourniront aux nouveaux enseignants les stratégies nécessaires pour aider leurs élèves à atteindre les normes provinciales en matière de littératie.
- Dans un délai de quatre ans, les élèves de la province auront accès à des programmes d'enrichissement et de tutorat pour la lecture et l'écriture qui découleront d'un effort collectif des bibliothèques publiques, des districts scolaires et du ministère de l'Éducation.
- Un grand nombre de familles ayant un patrimoine français choisissent le français comme langue maternelle pour leurs enfants. Les enfants des parents ayant droit qui maîtrisent peu la langue française pour leur permettre de participer pleinement à leurs cours dans cette langue et à la culture francophone, seront appuyés par divers programmes supplémentaires.

Mettre l'accent sur les mathématiques et les sciences

En complément aux actions touchant la littératie, on accordera une nouvelle importance aux mathématiques et aux sciences. Cela aidera les jeunes Néo-Brunswickois à avoir des compétences de niveau mondial dans ces domaines fondamentaux. Nous élaborerons des stratégies pour accroître le pourcentage d'enseignants qui travaillent dans leur spécialisation et pour augmenter le nombre de spécialistes qualifiés en mathématiques et en sciences. Cela permettra de combler les lacunes dans certaines régions de la province. La formation initiale du personnel enseignant et les occasions de perfectionnement pédagogique seront examinées dans le cadre du plan *Écoles de qualité, résultats élevés*. En octobre 2001, un comité spécial du secteur francophone, chargé par le ministre de l'Éducation d'étudier le rendement des élèves en sciences, a recommandé un certain nombre d'améliorations. Plusieurs initiatives en ce sens ont déjà été mises en œuvre. Le secteur anglophone continue de collaborer avec les autres provinces atlantiques à l'élaboration d'un programme d'études amélioré dans plusieurs domaines, notamment en mathématiques et en sciences. Un comité régional se penche sur le problème du faible rendement des élèves de la région atlantique aux évaluations nationales et internationales en mathématiques et en sciences. Voici, entre autres, les mesures précises que nous prendrons à cet égard :

- Dans un délai d'un an, les résultats d'apprentissage en mathématiques et en sciences seront communiqués au personnel enseignant ainsi qu'aux parents et élèves.
- Dans un délai de deux ans, on aura mis en place des mécanismes de perfectionnement pédagogique pour améliorer l'enseignement des mathématiques et des sciences.
- Dans un délai de deux ans, les districts scolaires concentreront leurs efforts sur le recrutement de spécialistes en mathématiques et en sciences.
- Dans un délai de trois ans, tous les districts scolaires seront encouragés à organiser des expositions de sciences et de mathématiques dans le cadre de leur approche globale en apprentissage.

Offrir davantage de possibilités d'enrichissement

Nous élargirons les possibilités d'enrichissement pour tous les élèves et ajouterons des défis pour appuyer ceux qui ont un rendement élevé. Pour cela, nous implanterons des programmes flexibles et des technologies à usage interactif. Nous favoriserons le partenariat de façon à ce que les élèves aient un plus grand nombre d'activités parascolaires avantageuses. Les écoles faciliteront les échanges d'idées et de cultures, permettront aux élèves de participer à des projets pratiques faisant appel à des habiletés de la vie courante et à des ressources modernes, et favoriseront, dans la mesure du possible, la poursuite de champs d'intérêt personnels. Nous continuerons d'appuyer la *Semaine provinciale de la fierté française* afin de raffermir le sentiment de fierté des élèves francophones à l'égard de leur langue et de leur culture. L'expansion des programmes de formation à distance se poursuivra. Cela permettra de rendre les horaires plus souples, de garantir partout et en tout temps l'accès à des cours spécialisés destinés à de petits nombres d'élèves, ce que les écoles ne pourraient faire autrement, et d'offrir également l'accès à des spécialistes et à des experts en pédagogie. Voici, entre autres, les mesures précises que nous prendrons à cet égard :

- Dans un délai de trois ans, tous les districts scolaires seront encouragés à organiser des journées du patrimoine à l'occasion de la *Semaine du patrimoine*. Cette activité s'inscrira dans le cadre de leur approche globale d'apprentissage. (Secrétariat à la Culture et au Sport)
- Dans un délai de trois ans, toutes les écoles offriront des programmes à l'intention des élèves doués ou talentueux. Ces programmes feront appel à la technologie de l'information et des communications pour enrichir le programme d'études traditionnel de l'école publique.

Assurer un climat positif et une discipline à l'école

Cela est essentiel à l'enseignement et à l'apprentissage. La discipline dans la salle de classe est un facteur fondamental pour assurer des apprentissages réussis. D'après les recherches, de nombreux facteurs de risque chez les élèves peuvent être éliminés si on leur offre un endroit où ils se sentent appuyés, écoutés, guidés et encouragés. Au cours des trois dernières années, les écoles ont commencé à appliquer la *Politique sur le milieu propice à l'apprentissage*. Elles poursuivront ces efforts. Voici, entre autres, les mesures précises que nous prendrons à cet égard :

- Des processus de contrôle et de rétroaction seront mis en œuvre pour assurer une application réussie de la *Politique sur le milieu propice à l'apprentissage*. Le tout se traduira par une amélioration manifeste du climat à l'école.

- Nous continuerons de fournir au personnel enseignant et administratif le perfectionnement professionnel, l'appui en matière de politiques scolaires et les plus récents résultats des recherches sur la gestion des classes, et ce, afin de lui permettre de gérer les comportements perturbateurs.

Accroître l'utilisation des technologies dans les classes pour appuyer l'apprentissage

L'aptitude à utiliser les technologies de l'information et des communications est devenue un facteur primordial de l'employabilité et un outil essentiel à l'apprentissage. Nous fournirons à nos écoles davantage de technologies modernes totalement intégrées aux programmes d'études. Celles-ci aideront les élèves à maîtriser les connaissances essentielles pour poursuivre avec succès leurs études. L'apprentissage en ligne sera élargi de manière à devenir un outil d'aide au perfectionnement pédagogique du personnel enseignant, à gérer plus efficacement et à accroître la souplesse de l'enseignement pour le personnel qui souhaite avoir accès à ces possibilités. Voici, entre autres, les mesures précises que nous prendrons à cet égard :

- D'ici à la fin de cette année, la technologie à large bande sera installée dans toutes les écoles du Nouveau-Brunswick et centres d'accès situés dans les écoles afin de permettre un accès au service Internet à haute vitesse. En utilisant cette technologie, nous continuerons à accroître la diversité des programmes offerts en ligne.
- Dans un délai de deux ans, le ministère de l'Éducation élaborera et gardera à jour une base de données en ligne sur les ressources en enseignement que le personnel enseignant et les élèves pourront utiliser comme complément aux outils et aux activités d'apprentissage.
- Dans un délai de trois ans, nous aurons augmenté à 60 le nombre de cours de niveau secondaire offerts en ligne. De plus, des cours additionnels pour le secondaire seront élaborés au besoin. Cela permettra aux élèves des petites écoles d'avoir accès à un plus large éventail de cours.
- Dans un délai de trois ans, nous lancerons un projet pilote dans certains districts scolaires afin d'évaluer les avantages d'offrir aux élèves et au personnel enseignant l'accès direct à un ordinateur pour appuyer l'apprentissage et l'intégration de la technologie.

Répondre aux préoccupations liées à la composition des classes

Tous les élèves peuvent apprendre et nous leur donnerons l'occasion de le faire. Ce faisant, nous n'empêcherons aucun élève d'exploiter tout son potentiel. Il existe un besoin manifeste de faire preuve d'une plus grande souplesse pour enseigner à des élèves ayant des capacités et des styles d'apprentissage très différents. Cela est surtout évident dans les classes qui comptent un plus grand nombre d'élèves ayant des besoins spéciaux. L'intégration, comme méthode de prestation d'une éducation de qualité à tous les enfants, est garantie par la *Charte canadienne des droits et libertés* ainsi que par la *Loi sur l'éducation*. On continuera à respecter les principes de l'intégration. La taille des classes durant les premières années scolaires – période critique pour l'apprentissage – a déjà été réduite pour aider à créer un milieu d'apprentissage plus positif pour les élèves et le personnel enseignant. Le milieu d'apprentissage sera amélioré pour tous les élèves grâce à l'accent mis sur la littératie en début de scolarité, à l'ajout de nouveaux enseignants et à l'amélioration du contenu et de la prestation des programmes de langue première et de langue seconde. Durant la mise en œuvre du plan *Écoles de qualité, résultats élevés*, nous continuerons à élaborer des stratégies pour assurer une plus grande souplesse dans l'enseignement, et ainsi tenir compte des besoins des élèves et des classes pour apprendre. Voici, entre autres, les mesures précises que nous prendrons à cet égard :

- Continuer à appliquer le plus possible la politique actuelle sur l'intégration à tous les élèves en classe régulière tout en poursuivant d'autres options flexibles d'apprentissage au besoin afin de s'assurer de répondre aux besoins éducationnels de tous les élèves.
- Offrir aux districts scolaires de l'aide et de l'encadrement pour leur permettre d'expérimenter divers modèles d'aménagement d'horaire. Cela pourrait inclure : le coenseignement, les classes multiâges et l'enseignement par blocs (un bloc de temps est réservé pour permettre aux élèves et enseignants de travailler ensemble à un projet particulier quel que soit le niveau de l'élève). Ce dernier modèle permet aux élèves de quitter leur classe habituelle pour des interventions spéciales pendant un certain temps. Il peut s'agir d'une activité d'enrichissement ou d'enseignement correctif pendant une demi-heure, une demi-journée, quelques jours par semaine ou encore à plein temps dans un autre milieu pour une période de temps déterminée.
- Continuer à avoir des classes de taille réduite pendant les premières années de scolarité et en réduire la taille de façon stratégique lorsque les circonstances le permettent et le justifient.

Fixer des normes de rendement ambitieuses

En établissant des normes de rendement ambitieuses qui stimulent les élèves et reflètent les résultats souhaités pour nos enfants, nous jetterons les bases d'un système d'éducation responsable fondé sur les résultats. Des normes de rendement, surtout en lecture, écriture, mathématiques et sciences, seront établies et suivies de près au moyen d'évaluations à l'échelle provinciale, nationale et internationale. Par ailleurs, des équipes d'éducateurs seront mises sur pied pour examiner les résultats actuels des programmes d'études et les normes de rendement dans les principaux domaines et à divers niveaux de scolarité. Le rendement par rapport à ces normes, indiquées dans le nouveau rapport sur les *Indicateurs clés de rendement* et ailleurs, sera contrôlé et les districts élaboreront des stratégies d'amélioration pratiques fondées sur les données recueillies. Des mesures spécifiques sont décrites dans l'ensemble de ce document.

Les éléments que nous évaluerons : exemples d'indicateurs de progrès

- Richesse du vocabulaire des enfants entrant à la maternelle
- Importance perçue des activités de littératie en bas âge
- Pratique de la lecture aux enfants d'âge préscolaire par les parents
- Rendement en lecture
- Rendement en mathématiques
- Rendement en sciences
- Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires
- Nombre de cas de discipline signalés
- Réalisation dans chaque école d'un plan pour un « milieu propice à l'apprentissage »
- Perceptions de sécurité par les élèves et du sens d'appartenance
- Niveau de maîtrise dans l'usage des technologies
- Poursuite des possibilités d'apprentissage à l'aide des nouvelles technologies
- Participation des élèves aux possibilités d'enrichissement personnel

OBJECTIF II. ASSURER LE DÉVELOPPEMENT GLOBAL DE L'ENFANT

Notre système d'éducation fera tout pour voir au développement global de chaque enfant et lui offrir la chance d'apprendre au maximum de ses capacités. Nous reconnaissons aussi que certains enfants ont des défis particuliers à surmonter qui exigent un éventail de possibilités d'apprentissage. Nous devons offrir des défis à nos enfants et les motiver afin qu'ils tirent pleinement parti de leur vie et deviennent des citoyens responsables. La musique, les arts, les langues et l'éducation physique ouvrent aux élèves de nouveaux horizons sur de nombreuses possibilités et occasions.

Notre but à atteindre

Offrir un régime pédagogique équilibré

Notre système d'éducation doit enseigner beaucoup plus que les matières de base. Il nous faut un régime pédagogique qui favorisera le développement personnel des élèves et leur procurera le savoir, la compréhension et les aptitudes de base pour devenir des membres de la société capables de s'adapter, d'innover et d'être socialement responsables. Il nous faut aussi un régime pédagogique qui permettra aux élèves de bien se positionner en vue du choix de vie et de carrière. Cela signifiera mettre un accent renouvelé sur l'art, la musique, la santé et l'éducation physique. Cela signifiera également la possibilité pour les élèves de suivre des cours dans le domaine des technologies et métiers. Nous chercherons à appliquer les nouvelles technologies dans les programmes consacrés aux arts et à la musique. Nous continuerons de développer l'expertise du personnel enseignant en intégrant les savoirs et les compétences de plusieurs domaines. Par exemple, on pourra appliquer l'étude des arts pour soutenir des travaux en langues et en sciences humaines. Nous continuerons de mettre l'accent sur la santé et le bien-être des élèves en leur inculquant les principes d'une vie saine et en leur expliquant notamment l'importance de la santé physique, affective, psychologique et sociale de même que les effets positifs de l'activité physique sur le rendement scolaire. Voici, entre autres, les mesures précises que nous prendrons à cet égard :

- À compter de 2004-2005, les districts scolaires auront la flexibilité pour embaucher une partie des enseignants rattachés au programme de littératie en début de scolarité. Cela permettra aux districts de répondre à un plus grand éventail de besoins éducationnels comme l'enseignement des langues, des arts, de la musique et de l'éducation physique tout en poursuivant l'amélioration des habiletés des élèves en littératie.

- Dans un délai de trois ans, 100 % des écoles participeront au programme des Communautés scolaires en ACTION afin d'accroître l'activité physique dans les écoles.
- Nous ferons en sorte que les élèves connaissent les bienfaits d'une alimentation saine, de l'éducation et de l'activité physiques. De plus, nous veillerons à ce que les élèves soient sensibilisés à leur protection personnelle et à la prévention des maladies. L'école servira de modèle en ces matières.
- Nous continuerons d'accroître les possibilités pour les élèves de suivre des cours dans le domaine des technologies et métiers. Ces cours, approuvés par le ministère de l'Éducation, seront élaborés localement ou en partenariat avec d'autres établissements de formation.

Offrir des programmes de langue de qualité

Nous miserons sur notre statut de seule province officiellement bilingue pour offrir à nos jeunes la chance d'acquérir des compétences réelles en français ou anglais langue seconde. Nous utiliserons cette base pour y ajouter d'autres langues comme nous le faisons actuellement pour l'espagnol. Le nouveau cours d'espagnol en ligne attire déjà un nombre croissant d'élèves du secondaire autant dans les écoles françaises que dans les écoles anglaises.

Les programmes d'immersion en français resteront une option viable largement offerte dans le secteur anglophone. On améliorera aussi les programmes de langue seconde de base pour les élèves anglophones et francophones afin d'accroître le niveau de réussite. À l'heure actuelle, on a mis à l'essai un programme pilote intensif de base pour les élèves de la 5e année dans quatre districts anglophones en vue d'améliorer la capacité linguistique en français langue seconde des élèves inscrits au programme anglais. Afin de garantir le respect de notre engagement d'offrir à chaque élève les avantages de maîtriser une langue seconde, on est en train d'établir de nouveaux objectifs provinciaux pour la compétence orale dans la deuxième et troisième langue. Voici, entre autres, les mesures précises que nous prendrons à cet égard :

- D'ici dix ans, 70 % de tous les diplômés du secondaire, tant du côté anglophone que francophone, seront capables de s'exprimer efficacement dans leur deuxième langue officielle.
- D'ici dix ans, 10 % des élèves du secondaire apprendront une troisième langue et la majorité d'entre eux atteindront dans leur troisième langue un niveau de base ou plus en compétence orale.

- En collaboration avec le gouvernement fédéral, nous chercherons à tirer parti des possibilités de financement offertes par le nouveau Plan d'action pour les langues officielles, et ce, afin de nous aider à mettre en oeuvre un programme de transition à la maternelle pour les enfants des parents ayant droit et pour répondre à d'autres questions reliées à l'éducation.

Stimuler et appuyer les élèves ayant des besoins particuliers

Offrir à tous des possibilités d'éducation équitables est primordial si l'on veut s'assurer que chaque enfant ait la possibilité d'exceller et d'atteindre les rendements les plus élevés possible. Nous continuerons nos recherches pour déterminer les besoins, les réussites et les défis. De là, nous élaborerons des stratégies précises visant à améliorer le rendement individuel des enfants ayant des besoins particuliers. Cela inclut les élèves doués et les très performants, les élèves qui ont actuellement besoin d'un soutien ou d'une adaptation pour réussir (ce qui représente moins de 20 % du nombre total d'élèves) et les élèves qui n'arriveront pas à atteindre les résultats d'apprentissage du régime pédagogique provincial (ce qui représente moins de 3 % du nombre total d'élèves). Cela inclut aussi les élèves qui risquent de décrocher pour des raisons personnelles, sociales ou liées à leurs études. Enfin cela comprend les élèves dont les besoins ne sont pas suffisamment comblés actuellement par le système d'éducation publique et dont le rendement scolaire n'est pas à la hauteur de leur plein potentiel. Des efforts seront déployés en particulier à l'égard des garçons et des élèves des Premières Nations.

Nous définirons et communiquerons les normes de service destinées aux élèves qui ont besoin d'appui additionnel. Cela nous permettra d'assurer des résultats positifs pour l'ensemble des élèves, tout en permettant aux élèves exceptionnels de relever des défis d'apprentissage stimulants. En collaboration avec les parents et les intervenants concernés, nous élaborerons des directives en vue d'augmenter l'efficacité et l'uniformité des plans d'intervention. Cela inclura des stratégies plus efficaces de planification, d'enseignement et d'évaluation. Nous déterminerons également les domaines où il existe des lacunes au niveau des attentes, ce qui nous permettra d'aborder d'une façon plus efficace les services et les programmes relatifs aux besoins spéciaux.

Enfin et surtout, l'ensemble des résultats qui découleront du plan *Écoles de qualité, résultats élevés* mèneront à des changements fondamentaux. Notre insistance sur la littératie en début de scolarité, l'apprentissage préscolaire, les compétences du personnel enseignant, un milieu

propice à l'apprentissage, les technologies intégrées et la souplesse des programmes d'études, nous aideront à réduire le nombre d'élèves ayant des difficultés d'apprentissage. Ainsi notre système d'éducation publique pourra faire un meilleur travail pour permettre à tous les élèves d'apprendre et voir à ce qu'on n'empêche personne d'apprendre. Voici, entre autres, les mesures précises que nous prendrons à cet égard :

- À compter de l'année scolaire 2003 – 2004, nous travaillerons de concert avec les districts scolaires en vue d'élaborer des stratégies et de fixer des cibles pour améliorer le rendement en littératie des garçons.
- À compter de l'année scolaire 2003 – 2004, nous travaillerons de concert avec les districts scolaires en vue d'élaborer des stratégies et de fixer des cibles pour améliorer le rendement scolaire des élèves des Premières Nations.
- Au cours des deux prochaines années, nous réévaluerons l'efficacité des services de soutien professionnel offerts à la population scolaire et dont un certain nombre d'élèves ont besoin afin de pouvoir se concentrer sur l'apprentissage. Plus précisément, nous dresserons un plan à l'échelle du gouvernement, auquel SFC et SME participeront, afin d'assurer la disponibilité d'un nombre suffisant de professionnels non enseignants pour appuyer l'apprentissage en classe et le rendement individuel de l'élève.
- D'ici trois ans, de nouvelles normes provinciales de certification seront établies pour les enseignants-ressources.
- D'ici quatre ans, tous les établissements de formation d'enseignants au Nouveau-Brunswick offriront à ceux-ci les connaissances, compétences et habiletés nécessaires pour enseigner avec succès aux élèves ayant des besoins variés dans leur classe.

Les éléments que nous évaluerons : exemples d'indicateurs de progrès

- Compétence dans la deuxième langue officielle
- Pourcentage d'élèves ayant appris une troisième langue avec succès
- Nombre d'années nécessaires pour terminer l'école publique
- Pertinence des plans d'intervention et des résultats d'apprentissage pour les élèves ayant des besoins spéciaux
- Taux de participation à des activités physiques
- Attitudes et sensibilisation à l'égard d'un mode de vie sain
- Taux de diplomation des garçons et des élèves des Premières Nations
- Taux de participation à des activités culturelles, par exemple la musique et les arts

OBJECTIF III. PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT D'ÉCOLES DYNAMIQUES DANS DES COLLECTIVITÉS ENGAGÉES

Des écoles dynamiques axées sur l'apprentissage et la réussite sont essentielles pour que les élèves apprennent et que le personnel enseigne. Le leadership des directions et directions adjointes est crucial dans le maintien d'un milieu scolaire dynamique et stimulant. Un apprentissage de qualité nécessite un personnel enseignant de qualité, bien soutenu et formé pour faire le travail qui lui tient à cœur. Des collectivités engagées, en commençant par les parents et les conseils d'éducation de district, peuvent favoriser un climat d'apprentissage positif pour les élèves dans leur propre collectivité.

Notre but à atteindre

Promouvoir un enseignement de qualité

Pour avoir des *Écoles de qualité et des résultats élevés,* il nous faut d'abord un enseignement de qualité. Le personnel enseignant du Nouveau-Brunswick est parmi les mieux qualifiés du pays. Des appuis et des efforts constants sont indispensables pour offrir un meilleur soutien en classe et permettre aux élèves d'obtenir les meilleurs résultats scolaires possible. Nous devons garantir à notre personnel enseignant une formation initiale de qualité et un perfectionnement professionnel continu, attirer et maintenir en poste un personnel enseignant de haut calibre dans toutes les régions de la province et dans toutes les matières enseignées. Nous devons faire en sorte que les qualifications du personnel enseignant et les tâches éducatives soient convenablement appariées et enfin, appuyer une culture du professionnalisme. En faisant en sorte que le personnel enseignant joue un rôle actif dans son propre perfectionnement professionnel et en collaborant étroitement avec lui, nous pourrons atteindre ces objectifs. Voici, entre autres, les mesures précises que nous prendrons à cet égard :

- Le personnel enseignant aura 2 jours de plus par année de formation en cours d'emploi portant sur les programmes d'études.
- À partir de 2005, tout le personnel enseignant de la province aura un accès accru au perfectionnement professionnel en ligne dans divers domaines.
- Nous nous assurerons que tout le personnel enseignant du Nouveau-Brunswick aura reçu une formation adéquate pour les matières à enseigner.

Assurer un solide leadership pédagogique

Assurer une saine gestion n'est pas la seule tâche qui incombe à la direction d'école. Elle doit aussi être un mentor en matière d'enseignement. À ce titre, son rôle le plus important est d'offrir un solide leadership pédagogique en vue d'inspirer et de motiver le personnel enseignant à faire progresser l'apprentissage dans le milieu scolaire. Les écoles où l'on trouve un solide leadership sont également celles qui dispensent un enseignement de qualité. Les directions et directions adjointes d'école bénéficieront de notre soutien pour devenir des agents de changement, c'est-à-dire des leaders pédagogiques capables de favoriser les meilleures pratiques de planification, d'enseignement et d'évaluation. Cela sera possible car elles seront elles-mêmes au courant des plus récents progrès en pédagogie. Nous offrirons aux directions et directions adjointes d'école le savoir et les compétences nécessaires pour créer des écoles qui seront des centres d'apprentissage dans leur propre communauté. Cela signifie appuyer l'apprentissage dans leur école grâce à la collaboration et à l'échange des idées et des pratiques les plus fructueuses. Nous aiderons les districts scolaires à préparer des gens compétents pour devenir de tels leaders pédagogiques. Voici, entre autres, les mesures précises que nous prendrons à cet égard :

- Durant l'année scolaire 2003 – 2004, nous examinerons les exigences de certification requises pour la direction et la direction adjointe d'école au Nouveau-Brunswick. L'objectif est de nous assurer que nos directions soient capables d'offrir un leadership fort, axé sur l'enseignement et qui répond aux besoins variés des écoles et des élèves d'aujourd'hui.
- Dans un délai de deux ans, nous dresserons un plan, en collaboration avec les districts scolaires, pour satisfaire le besoin de formation des directions et directions adjointes d'école. Ce plan sera adapté aux besoins locaux.

Assurer des climats d'apprentissage et de travail sains et sécuritaires

Afin d'assurer des climats d'apprentissage et de travail sains et sécuritaires, nous continuerons d'investir dans la planification de l'amélioration des installations, dans la sécurité des autobus et dans la satisfaction des besoins divers des élèves. Nous miserons sur les avantages confirmés des programmes déjà en place pour aborder les questions sociales qui influent sur nos élèves. Voici, entre autres, les mesures précises que nous prendrons à cet égard :

- Nous continuerons de veiller à ce que nos écoles soient des lieux d'apprentissage sains, à ce que les terrains de jeux soient sécuritaires et à ce qu'il y ait une bonne planification des mesures d'urgence.

- Nous continuerons à appuyer le programme « Apprenants en santé à l'école », qui fait appel à la compétence du personnel infirmier de la santé publique travaillant dans les écoles, pour favoriser la participation des collectivités et traiter de sujets tels que le tabagisme, l'activité physique et l'alimentation.
- Nous continuerons à appuyer les plans de tous les districts scolaires afin d'atteindre l'objectif d'écoles sans fumée le plus rapidement possible.
- Nous continuerons à appuyer le programme de nutrition « Initiative santé » qui soutient l'apprentissage en offrant des petits-déjeuners nutritifs, collations et dîners chauds aux enfants qui arrivent à l'école le ventre vide.
- Nous continuerons à assurer des milieux sécuritaires et sains au moyen du programme d'infrastructure « Écoles saines ».

Maximiser le temps consacré à l'apprentissage à l'école

Les écoles sont d'abord et avant tout des lieux d'apprentissage. Le temps d'enseignement est primordial. Aussi ferons-nous tout ce qu'il faut pour assurer la meilleure utilisation possible du temps passé à l'école et déterminer ce dont les écoles devraient et ne devraient pas s'occuper. Voici, entre autres, les mesures précises que nous prendrons à cet égard :

- Nous continuerons à évaluer l'effet de la durée d'une journée d'école et de l'année scolaire sur l'apprentissage des élèves. De plus, en travaillant avec les CED, nous ferons en sorte que le temps passé à l'école soit axé sur l'apprentissage.
- Nous veillerons à ce que la durée de l'année scolaire demeure comparable à celle des autres provinces. Actuellement, la durée de l'année scolaire au Nouveau-Brunswick est près de la moyenne canadienne.
- Nous travaillerons avec les CED pour nous assurer que toutes les écoles offrent chaque jour le maximum du temps d'enseignement prescrit.

Sensibilisation accrue aux avantages de l'éducation et de l'apprentissage continus

Pour que la participation des parents et celle de la communauté influencent réellement la réussite scolaire, les gens du Nouveau-Brunswick doivent être pleinement convaincus de la valeur de l'éducation et s'engager à devenir des partenaires en ce domaine. Voici l'une des mesures précises que nous prendrons à cet égard :

- En 2003-2004, une nouvelle initiative de sensibilisation « Apprendre, c'est important » sera lancée. Cette campagne sensibilisera les gens du Nouveau-Brunswick à l'importance de l'apprentissage et du rôle des parents dans la réussite scolaire de leurs enfants. Elle sera mise en œuvre en partenariat avec divers ministères, intervenants et représentants du secteur privé. D'abord axée sur les parents, elle ciblera également les apprenants eux-mêmes et portera surtout sur l'apprentissage à tous les niveaux, y compris au niveau postsecondaire.

Explorer le potentiel d'un apprentissage plus étendu dans les collectivités

Les installations scolaires offrent d'importantes possibilités pour satisfaire non seulement les besoins éducationnels des élèves, mais aussi les besoins récréatifs et sociaux de toute la communauté. Actuellement, les districts scolaires offrent au public l'accès aux installations scolaires conformément à la *Politique sur l'utilisation des écoles par la communauté*. Des ententes d'utilisation conjointe ont été conclues avec des municipalités afin de rendre les écoles disponibles pour des activités sportives, sociales et culturelles. Dans certains endroits, des classes sont aussi utilisées pour des services de garde, des centres de technologie, des activités du troisième âge et la tenue de réunions de clubs philanthropiques. Toutefois, à partir de la fin des classes jusqu'au lendemain, soit environ 16 heures, l'une des installations les plus coûteuses de la localité est souvent vide. Nous savons aussi que la population d'âge scolaire baisse au Nouveau-Brunswick. Par conséquent, de plus en plus de salles de classe sont vides. Voici l'une des mesures précises que nous prendrons à cet égard :

- Nous travaillerons avec les CED pour étudier la possibilité d'accroître l'utilisation des écoles par la communauté en mobilisant les ressources locales et gouvernementales pour satisfaire les besoins locaux.

Les éléments que nous évaluerons : exemples d'indicateurs de progrès

- Appariement de la formation du personnel enseignant et de leurs tâches éducatives
- Perception de leadership efficace dans les écoles
- Perfectionnement pédagogique du personnel enseignant et administratif des écoles
- Durée de la journée scolaire et nombre de jours d'enseignement manqués en raison du mauvais temps ou autre par district et par école
- Attitudes des parents face aux efforts des écoles pour les faire participer aux activités scolaires
- Actions des communautés pour l'amélioration des écoles
- Perceptions des parents à l'égard de la valeur de l'éducation

OBJECTIF IV. APPUYER UNE TRANSITION HARMONIEUSE VERS LES ÉTUDES ET LA FORMATION POSTSECONDAIRES

L'apprentissage continu nécessite une transition réussie vers les études postsecondaires et l'acquisition de nouvelles compétences. La première étape de cette transition est de terminer avec succès les études secondaires, et ce, avec un solide bagage de connaissances fourni par un système d'éducation publique de qualité. Les programmes et services d'orientation et de planification de la carrière, les programmes d'enseignement coopératif, les programmes d'alternance travail-études ainsi que la collaboration avec les établissements postsecondaires et le secteur privé sont les éléments essentiels qui aident les élèves à réussir leur transition vers des études supérieures.

Notre but à atteindre

Améliorer la préparation et le soutien des élèves en vue d'une transition réussie entre l'école, les études postsecondaires et le monde du travail

Les études postsecondaires sont en voie de devenir essentielles pour avoir accès aux emplois durables et bien rémunérés de cette nouvelle économie mondiale. Nous devons faire en sorte que les élèves terminant leurs études secondaires soient motivés à poursuivre leur apprentissage à toutes les étapes de leur vie et de leur carrière. Un récent rapport fédéral indique qu'en 2004, seulement 6 % des nouveaux emplois seront occupés par des personnes n'ayant pas terminé leurs études secondaires. Le rapport indique également qu'à compter de l'année prochaine, plus de 70 % des nouveaux emplois créés au Canada nécessiteront une éducation postsecondaire et 25 % exigeront un diplôme universitaire. Dans le monde actuel, l'assise d'une population compétente, innovante, flexible, ingénieuse et autonome, tient à notre capacité à former les jeunes pour qu'ils se meuvent aisément dans diverses situations en milieu d'apprentissage et de travail. Cela englobe le développement de bonnes habitudes pour les études et le travail. Nous déterminerons ce qui fait obstacle, ici au Nouveau-Brunswick, aux transitions fructueuses pour nos élèves. Afin d'améliorer ces transitions, nous mettrons en œuvre des stratégies fondées sur des résultats de recherche et élaborées en collaboration avec d'autres ministères, le gouvernement fédéral et le secteur privé. Voici, entre autres, les mesures précises que nous prendrons à cet égard :

- À partir de 2003, le Nouveau-Brunswick participera à une série de projets pilotes nationaux financés par la Fondation canadienne des

bourses du millénaire. Ces projets pilotes viseront en particulier des populations de jeunes et mettront à l'essai des interventions et stratégies efficaces pour aider les élèves du secondaire et leurs parents à préparer une transition harmonieuse vers les études postsecondaires et la carrière.

- En 2004, nous terminerons un programme exhaustif de recherches sur les attitudes des gens de cette province concernant la planification de carrière et des études postsecondaires. Ce programme de recherches a également pour objectif de déterminer les domaines où l'information à ce sujet est déficiente. Ce programme nous aidera à mettre en place des moyens plus efficaces pour fournir une information pertinente aux élèves des écoles secondaires, à leurs parents, au personnel enseignant et d'orientation. Une partie de ces recherches incluront des études récemment terminées sur les interventions précoces et l'efficacité des programmes et services d'orientation et de counseling, un questionnaire auprès des élèves de la 6^{e} à la 12^{e} année et un sondage auprès des adultes du Nouveau-Brunswick.
- Dans un délai de trois ans, nous aurons augmenté à 60 le nombre de cours offerts en ligne et élaboré des cours additionnels au besoin pour le secondaire. Cela permettra aux élèves de toutes les régions de suivre des cours précis qui faciliteront leur admission dans le programme d'études postsecondaires choisi.
- Dans un délai de quatre ans, des programmes seront mis au point pour permettre au personnel enseignant d'approfondir ses connaissances dans des domaines de carrière spécifiques. Ainsi, il connaîtra mieux les compétences requises sur le marché du travail et la préparation nécessaire au niveau postsecondaire.

Accroître chez les élèves les possibilités de participer à des programmes d'éducation coopérative et d'alternance travail-études

En collaboration avec les secteurs public, privé et sans but lucratif, nous continuerons d'élargir les programmes qui favorisent la sensibilisation aux carrières, l'exploration, la prise de décision et le perfectionnement professionnel en milieu de travail. Les programmes actuels de formation en milieu de travail seront restructurés pour créer un meilleur lien avec les programmes de transition aux études destinés aux élèves tout en tenant compte de toutes leurs capacités. Les districts scolaires recevront des outils pédagogiques qui les aideront à mieux gérer le développement des compétences et à déterminer le cheminement de carrière qui répond le mieux aux besoins locaux. Nous collaborerons avec le réseau des Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick

pour élaborer des accords qui permettront de faire reconnaître l'expérience et les habiletés acquises par les élèves du secondaire sous forme de crédits dans les CCNB. Voici, entre autres, les mesures précises que nous prendrons à cet égard :

- Poursuivre le programme *Point de départ pour l'emploi,* d'une valeur de 10 millions de dollars, et ses composantes sur les placements coopératifs afin d'offrir aux jeunes du Nouveau-Brunswick de meilleures possibilités d'emploi (par l'entremise du ministère de la Formation et du Développement de l'emploi).
- D'ici trois ans, toutes les écoles secondaires offriront aux élèves des possibilités d'apprentissage pratique et basées sur le marché du travail.
- Mettre en œuvre une stratégie afin de sensibiliser les élèves aux possibilités de formation par apprentissage dans les métiers et les technologies (par l'entremise du ministère de la Formation et du Développement de l'emploi).

Offrir une orientation et du counseling de carrière de qualité

En améliorant l'orientation et le counseling de carrière, nous aiderons les élèves et leurs parents à faire les choix les plus avisés pour un avenir meilleur. Des options relatives au développement personnel des élèves et de leurs talents, à la dynamique de vie, à la communication et à d'autres habiletés du milieu de travail seront intégrées au programme d'études. Le portfolio des élèves relativement au projet de carrière et à l'éducation sera plus largement utilisé. Cela aidera les élèves à tenir compte de leurs objectifs, à garder des preuves de leurs réalisations et à se préparer aux conditions d'admission pour les études postsecondaires ou les concours liés à l'emploi. Par ailleurs, nous préparerons et mettrons à jour de l'information plus récente sur les carrières, le marché du travail et les études postsecondaires. Nous nous concentrerons sur le perfectionnement professionnel du personnel enseignant et d'orientation, et ce, en lui offrant l'information et les ressources portant sur les choix d'études postsecondaires et de carrières. Voici, entre autres, les mesures précises que nous prendrons à cet égard :

- En 2003 – 2004, nous mettrons en œuvre une série d'initiatives visant à améliorer les programmes et services d'orientation, y compris la diffusion de l'information sur les carrières, les études postsecondaires et l'aide financière aux étudiants auprès des élèves du secondaire, des parents, du personnel scolaire et des conseillers en orientation.

- D'ici quatre ans, tous les conseillers en orientation auront atteint les nouvelles normes provinciales de certification.

Collaborer avec les établissements postsecondaires et le secteur privé pour assurer un bon appariement entre les aptitudes des élèves, leurs objectifs et ce qui leur sera nécessaire d'avoir au moment de quitter l'école secondaire. Nous ferons en sorte que nos programmes d'études mettent l'accent sur les habiletés fondamentales et les compétences générales nécessaires à une carrière réussie. Nous collaborerons avec les établissements postsecondaires afin d'éliminer tout écart susceptible d'exister entre les connaissances acquises par les élèves durant les dernières années du secondaire et celles exigées durant la première année des études postsecondaires. Nous élaborerons une stratégie visant à offrir aux employeurs, aux associations professionnelles et aux établissements postsecondaires des moyens de joindre les élèves grâce à des salons de l'emploi et à d'autres sessions d'information. Voici, entre autres, les mesures précises que nous prendrons à cet égard :

- Élaborer et mettre en place une nouvelle structure de gouverne pour le réseau des Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick. Cela permettra au réseau d'être plus pertinent, réceptif aux besoins et rentable dans la prestation de formation à la population étudiante du Nouveau-Brunswick (ministère de la Formation et du Développement de l'emploi).
- Organiser des expositions « Entreprends ton avenir » dans différentes régions de la province. Ces expositions offriront aux jeunes de l'information sur les choix de carrières au moyen de séances d'information par des dirigeants de l'industrie et d'associations professionnelles ou techniques (ministère de la Formation et du Développement de l'emploi en collaboration avec le ministère de l'Éducation).

Les éléments que nous évaluerons : exemples d'indicateurs de progrès

- Pourcentage d'élèves ayant l'intention de poursuivre des études postsecondaires
- Perceptions des élèves quant à leur état de préparation aux études postsecondaires
- Proportion d'étudiants ayant fini leur première année d'études postsecondaires

OBJECTIF V. ASSURER LA REDDITION DE COMPTES DANS L'ENSEMBLE DU SYSTÈME D'ÉDUCATION

Un système transparent d'éducation fondé sur des normes de rendement et des attentes élevées est essentiel pour créer un système d'éducation publique de calibre mondial axé sur l'excellence et le rendement en tout temps. Autant les élèves et les parents que le personnel scolaire et les collectivités doivent savoir dans quelle mesure nous assurons le respect de ces normes. La communication de l'information sur les résultats des examens aux niveaux provincial, national et international, de même que les indicateurs provinciaux de rendement aideront à déceler précisément les secteurs qui ont besoin d'amélioration.

Notre but à atteindre

Élaborer un cadre de reddition de comptes au sein du système d'éducation publique

Ce nouveau cadre de reddition de comptes nous aidera à mesurer nos progrès en vue d'atteindre nos objectifs d'amélioration du système d'éducation et du rendement des élèves. Des normes précises et des mesures de reddition de comptes seront élaborées avec nos partenaires en éducation pour nous assurer que nous avons tous choisi la bonne direction concernant l'éducation de nos enfants. Ce cadre va : fixer les normes provinciales d'excellence et de service; déterminer les mécanismes de mesure et de contrôle; fournir des processus de rétroaction et d'amélioration et faire en sorte que les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises soient avisés des progrès que nous avons accomplis.

Publier un rapport annuel des indicateurs clés de rendement

Ce nouveau rapport communiquera les renseignements relatifs à la performance de notre système d'éducation à tous nos partenaires. Il établira un sous-ensemble cohérent de normes significatives et quantifiables découlant des objectifs du *Plan d'apprentissage de qualité* et rendra compte de la performance globale du système. Parmi les domaines visés par ces normes, notons le rendement en lecture, en mathématiques et en sciences, le taux de diplomation, l'évolution de l'école publique, les résultats concernant le rendement à l'échelle internationale et la satisfaction du public. Les normes particulières incluront également certains indicateurs de progrès cités dans le

présent document sous la rubrique « Les éléments que nous évaluerons ». En se basant spécifiquement sur les éléments indicateurs de progrès en vue de créer un système d'éducation de calibre mondial et aussi en mesurant et en faisant connaître notre performance réelle par rapport à ces normes, on fournira dans le rapport les principales données sur lesquelles pourront se fonder d'autres discussions et actions. Ce nouveau rapport sur les *Indicateurs clés de rendement* fournira un compte rendu annuel aux parents, aux CED, au personnel enseignant et aux élèves sur les progrès en éducation que nous avons accomplis ensemble.

Améliorer l'examen du rendement des écoles

En vue d'améliorer la performance de nos écoles, nous effectuerons des évaluations cycliques découlant du cadre de reddition de comptes. Tous les trois ou cinq ans, chaque école fera l'objet d'un examen détaillé et en plusieurs étapes de sa performance. Durant ce processus, les parents, élèves et enseignants seront invités à nous faire part de leurs opinions et de leurs idées à propos de l'école. Un tel processus aidera à définir les forces et défis des divers secteurs. Puis les renseignements issus des examens seront analysés et les résultats d'analyse iront aux districts et aux CED qui s'en serviront pour élaborer des stratégies d'amélioration des écoles. Misant sur les expériences fructueuses enregistrées dans toute la province, les stratégies d'amélioration des écoles qui seront élaborées s'appuieront sur les forces reconnues des secteurs et seront appliquées aux autres secteurs qui nécessitent une amélioration.

Les éléments que nous évaluerons : exemples d'indicateurs de progrès

- Performance des écoles et des districts par rapport aux normes provinciales
- Satisfaction du public et des parents à l'égard des renseignements reçus sur l'éducation
- Attitudes du public à l'égard de la qualité de l'éducation au Nouveau-Brunswick
- Perceptions du public à l'égard de l'amélioration de l'éducation au Nouveau-Brunswick
- Participation des parents au processus de planification de l'amélioration des écoles

Conclusion
Invitation à un partenariat

En présentant aux Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ce plan pour créer un système d'éducation publique de calibre mondial qui favorise l'excellence et le rendement en tout temps, nous lançons en fait une invitation à un partenariat en vue d'atteindre cet objectif.

Cette invitation n'est pas pour demain ! Nous devons commencer dès aujourd'hui.

...Et demain ? Demain, nous aurons déjà progressé pour...

faire en sorte que les élèves atteignent les niveaux d'excellence les plus élevés,

- en fournissant aux enfants des contextes riches en apprentissage dès leur plus jeune âge;
- en mettant l'accent sur la littératie en bas âge comme fondation pour l'apprentissage de toute une vie;
- en offrant à chaque élève des possibilités d'éducation de calibre mondial, tout en l'inspirant et en l'appuyant continuellement pour qu'il puisse répondre aux attentes en matière d'éducation et pour qu'il devienne membre responsable de la société néo-brunswickoise et canadienne;
- en s'assurant que chaque classe et chaque école mette l'accent sur l'apprentissage et le rendement au moyen d'un enseignement de qualité et d'un climat de discipline;
- en élaborant un cadre pour la reddition de comptes que tous pourront connaître, car l'amélioration dépend de l'établissement de normes rigoureuses, de la surveillance de la performance et de l'apport des changements nécessaires fondés sur des données probantes.

assurer le développement global de l'enfant,

- en offrant un programme d'études bien structuré et des expériences d'enseignement enrichissantes et motivantes;
- en tenant compte de la gamme variée des besoins des élèves au moyen de stratégies bien mises en œuvre, personnalisées et fondées sur des pratiques éprouvées;

- en s'assurant que chaque personne dans les écoles publiques du Nouveau-Brunswick ait la possibilité d'apprendre et de travailler dans un climat de sécurité, de respect et d'appréciation.

promouvoir des écoles dynamiques dans des collectivités engagées,

- en s'assurant que chaque élève fréquente une école qui met l'accent en tout temps sur l'apprentissage et la réussite;
- en s'assurant que chaque école soit desservie par un personnel enseignant et administratif compétent, engagé et dévoué qui bénéficie d'une formation de qualité, de connaissances spécialisées adéquates, d'occasions régulières de perfectionnement professionnel et de l'accès aux résultats des recherches courantes sur l'éducation;
- en faisant la promotion de la valeur de notre système d'éducation publique comme moyen de réussite personnelle, économique et sociale;
- en faisant la promotion du rôle joué par les collectivités pour appuyer nos écoles.

appuyer une transition harmonieuse vers les études et la formation postsecondaires,

- en préparant les élèves à passer facilement de l'école publique à l'apprentissage continu, à l'éducation postsecondaire et au marché du travail;

assurer la reddition de comptes dans l'ensemble du système d'éducation,

- en fournissant aux parents, aux intervenants en éducation et au public en général les renseignements nécessaires sur le système d'éducation publique du Nouveau-Brunswick;
- en collaborant étroitement avec les élèves, les parents et autres intervenants en éducation pour s'assurer que notre système d'éducation publique réussit à bien préparer nos jeunes aux défis qu'ils auront à relever;
- en célébrant les succès progressifs du Nouveau-Brunswick sur les scènes nationale et internationale.